



Ce compartiment est un compartiment nourricier de l'OPC Echiquier Art SRI ("OPC maître"). Il est investi en permanence et en totalité en parts Echiquier Art SRI de son OPC maître, avec à titre accessoire, des liquidités.



660 M€
Actif net



97,51 €
Valeur liquidative

Valeur liquidative publiée sur le site fundinfo.com

Horizon de placement conseillé

5 ans



Gérants

Uriel Saragusti, Louis Porrini

Caractéristiques

Type	Sicav (compartiment)
Sicav	Echiquier Fund
Création de la Sicav	04/12/2012
Durée de vie	Indéterminée
Création du compartiment	30/05/2008
Date de 1ère VL	31/12/2013
Code ISIN	LU1062933921
Code Bloomberg	ECARTDE LX
Devise de cotation	EUR
Affectation des résultats	Distribution
Indice	50% IBOXX EUR CORP 3-5 ANS, 25% MSCI EUROPE NR, 25% €STER CAPITALISE
Eligible au PEA	Non
Classification SFDR	Article 8

L'indice du compartiment n'est pas aligné avec les caractéristiques ESG promues par le compartiment.

Conditions financières

Frais d'entrée	3% max. non acquis au compartiment
Frais de sortie	Néant
Frais de gestion	1,50% TTC max.
Commission de surperformance	Non
Swing pricing	Non (définition en dernière page)
Min. de souscription	Néant
Frais au 30/09/2024	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,84%
Coûts de transaction	0,09%
Frais de surperformance	Non

Informations opérationnelles

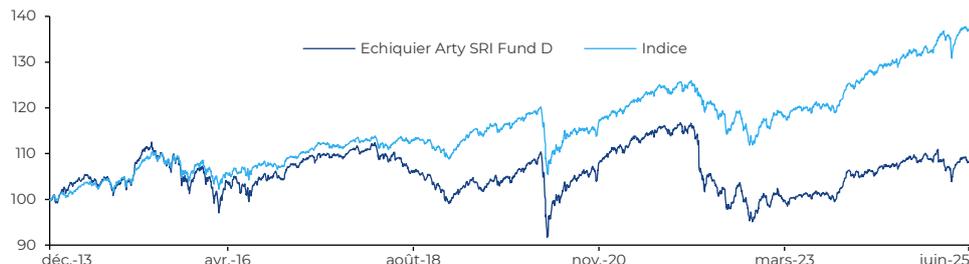
Valorisation	Quotidienne
Cut-off	10:00
Règlement	T+2
Valorisateur	BNP Paribas Luxembourg
Dépositaire	BNP Paribas Luxembourg
Décimalisation	Millièmes

Commentaire du gérant

Echiquier Art SRI Fund D régresse de -0,88% sur le mois et de -0,57% depuis le début de l'année.

La poche actions sous performe son indice dans un marché perturbé par l'incertitude liée aux droits de douane et le conflit au Moyen Orient. Dans ce contexte, seul le secteur de la technologie surperforme au détriment des secteurs plus cycliques tels que la consommation discrétionnaire et les matériaux. En relatif, si notre sous exposition à la consommation de base est favorable, ce n'est pas le cas pour le secteur de l'industrie sur lequel nous souffrons également d'une sélection négative avec la défense qui subit des prises de profits. C'est également le cas pour le secteur de la santé pénalisé par la politique douanière de Trump. La poche obligataire tire la performance du portefeuille, permettant ainsi de réduire l'écart avec l'indice. Les poches d'obligations « High Yield » et subordonnées d'entreprises (cocos et hybrides) se distinguent dans un contexte de poursuite de baisse des primes de risques. Au sein d'un marché primaire qui est resté dynamique ce mois, nous avons opté pour une approche sélective en participant à cinq émissions : PUBLICIS, ALTRAD, SEB, URBASER, et BANKINTER (ATI). Le fonds reste positionné sur des actifs obligataires essentiellement « Investment Grade » à durée intermédiaire, en face d'une allocation aux actions de 26.5% (avant couverture).

Evolution de l'OPC et de son indice depuis la création (base 100)



Indice : source Bloomberg

Performances (%)

	1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
OPC	-0,9	-0,6	+1,1	+3,4	+1,0	+0,1	+0,7
Indice	-0,1	+3,7	+6,1	+6,1	+3,8	+2,5	+2,3

Performances calendaires (%)



Source : La Financière de l'Echiquier, Bloomberg
Jusqu'à la date de création du compartiment les performances présentées ont été simulées sur la base des performances de son fonds maître. Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures. Les rendements indiqués sont nets de frais de gestion mais bruts d'impôts pour l'investisseur. Les performances du compartiment et celles de l'indice de référence sont calculées coupons nets réinvestis. Le calcul tient compte de tous les frais et commissions.
Jusqu'au 30/12/2012, l'indice de référence était 75% EONIA CAPITALISE, 25% STOXX EUROPE 600. Puis jusqu'au 31/12/2013 75% EONIA CAPITALISE, 25% MSCI EUROPE NR. Puis jusqu'au 31/12/2021 50% IBOXX EUR CORP 3-5 ANS, 25% EONIA CAPITALISE, 25% MSCI EUROPE NR. Et depuis le 01/01/2022, 50% IBOXX EUR CORP 3-5 ANS, 25% €STER CAPITALISE, 25% MSCI EUROPE NR.

Autres indicateurs de risque

(pas hebdomadaire)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
Corrélation	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Max. drawdown de l'OPC	-4,5	-8,4	-19,1	-19,1	-19,1
Max. drawdown de l'indice	-4,4	-6,3	-11,2	-12,3	-12,3
Recouvrement (en jours ouvrés)	23,0	282,0	-	-	-

Indicateur de risque

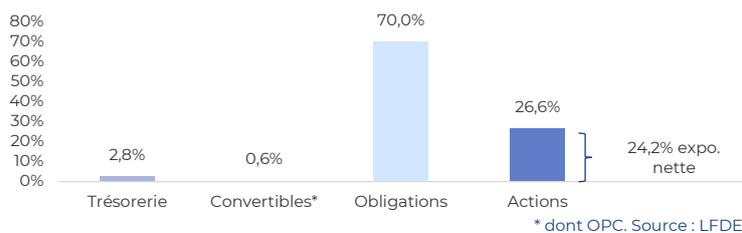


Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur : risque de crédit, garantie. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Cet indicateur représente le profil de risque affiché dans le DIC. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 années. Avertissement : le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Répartition par classe d'actifs



Evolution de l'exposition réelle par classe d'actifs sur un an



Poche obligataire

Répartition géographique (% de la poche obligataire)



Répartition sectorielle (% de la poche obligataire)



Principales positions

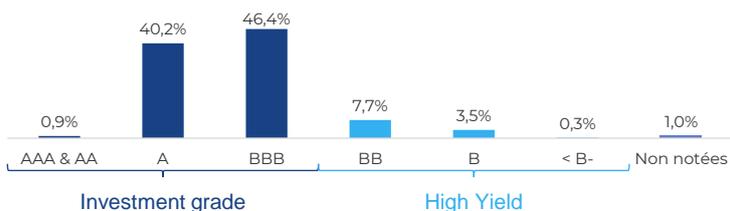
Valeurs	Pays	Poids (%)
Pernod Ricard 3.375% 11/30	FRA	1,4
Int. Sanpaolo 5.625% 03/33	ITA	1,4
CM Arkea 0.75% 01/30	FRA	1,4
Caixabank 4.375% 11/33	ESP	1,3
Unicredit 4.8% 01/29	ITA	1,3

Profil de la poche obligataire

Nombre d'obligations	128	Oblig. taux fixe	99,0%
Duration ⁽¹⁾⁽²⁾	5,1	Oblig. taux variable	0,3%
Sensibilité taux ⁽¹⁾⁽²⁾	5,0	Convertibles	0,8%
Rendement ⁽¹⁾⁽²⁾	3,4%		
Rendement (tous call exercés) ⁽¹⁾	NS		

⁽¹⁾ hors obligations convertibles, ⁽²⁾ to convention (Bloomberg)
Source : LFDE, Bloomberg

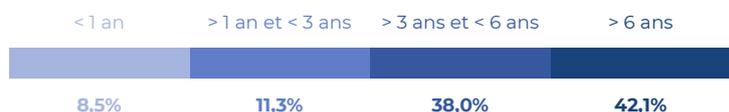
Répartition par notation (% de la poche obligataire*)



* hors obligations convertibles. Source : LFDE

Répartition des obligations à taux fixe

(calcul effectué à la date du prochain call)



Poche actions

Répartition géographique (% de la poche actions)



Répartition sectorielle (% de la poche actions)



Principales positions

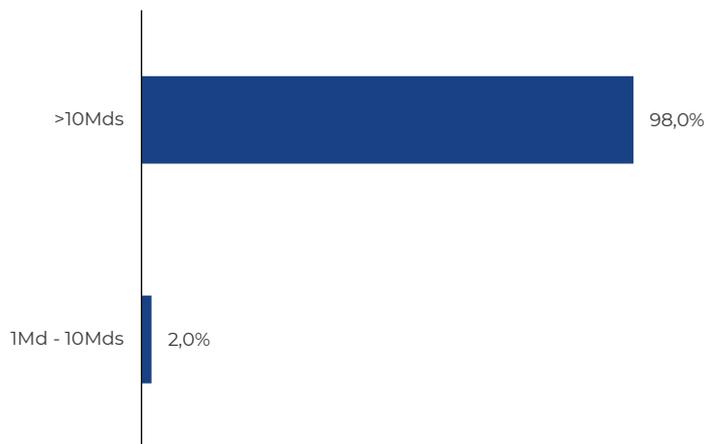
Valeurs	Pays	Poids (%)
ASML	NLD	1,2
Schneider Electric	FRA	1,2
Enel	ITA	1,1
Linde	IRL	1,0
Astrazeneca	GBR	0,9

Profil de la poche actions

Nombre d'actions	38
VE/CA 2025	4,8
PER 2025	19,6
Rendement	2,9%
Capitalisation médiane (M€)	81 977

Répartition par taille de capitalisation (€)

(% de la poche actions)



Profil GREaT du portefeuille

Approche ESG	Amélioration de note ¹
Taux de retraitement de l'univers de comparaison	25%
Score GREaT moyen pondéré du portefeuille	7,16
Score GREaT moyen pondéré de l'univers de comparaison retraité ²	6,79

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

¹ L'approche ESG dite en "amélioration de note" consiste à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

² L'univers de comparaison retraité correspond à l'univers duquel on a retiré un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de retraitement de l'univers de comparaison - étant sur une liste d'exclusion applicable au portefeuille et/ou ayant les pires scores GREaT.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

Méthodologie GREaT

Gouvernance responsable	Gestion durable des Ressources
Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernance d'entreprise et d'éthique des affaires.	Gérer durablement les ressources humaines ou naturelles : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs et protection de l'environnement.
Transition Energétique	Développement des Territoires
Maîtriser les risques climatiques en accompagnant le passage d'un modèle économique fortement carboné vers un modèle plus sobre et plus durable.	Promouvoir des pratiques responsables répondant aux Objectifs de Développement Durable sociaux et créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes en lien avec la chaîne de valeur.

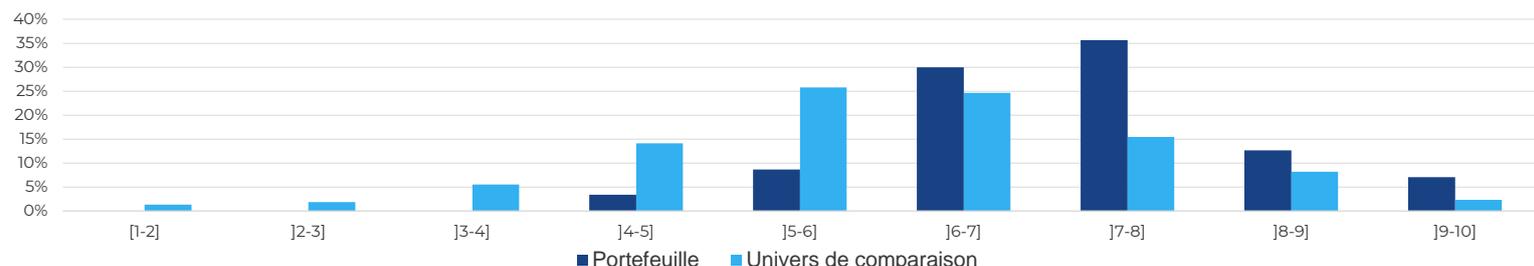
	Portefeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable	Type de comparable
G - Gouvernance responsable	6,68	97,3%	5,94	99,2%	Univers de comparaison
R - Gestion durable des Ressources	6,70	97,3%	5,87	99,2%	
E - Transition Energétique	7,11	97,3%	6,11	99,2%	
T - Développement des Territoires	6,63	97,3%	5,77	97,5%	

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, le score du portefeuille peut être supérieur ou inférieur à celui de son comparable.

	Portefeuille	Couverture du portefeuille
Note de gouvernance qualitative* moyenne pondérée	C	73,2%

* LFDE a mis en œuvre une méthodologie propriétaire d'analyse qualitative de la gouvernance à l'origine d'une note de gouvernance attribuée aux émetteurs, sur une échelle allant de A à G - A représentant la meilleure qualité de gouvernance d'un émetteur. Chaque émetteur en portefeuille doit faire l'objet d'une telle analyse et doit obtenir une note de gouvernance minimum de E. Cette note complète le score quantitatif de "Gouvernance Responsable" attribuée par le modèle GREaT.

Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par score GREaT



Meilleurs scores GREaT du portefeuille et contribution de chaque pilier au score GREaT de l'émetteur

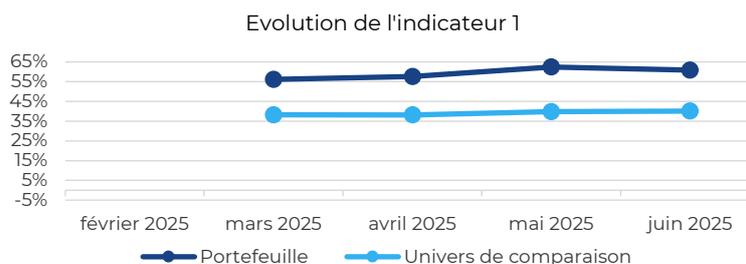
Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
Edp Sa	0,2%	10,00	8,1%	30,9%	30,1%	30,9%
Ball Corp	0,2%	9,64	21,8%	30,7%	29,0%	18,5%
Terna - Rete Elettrica Nazionale	0,5%	9,55	20,7%	35,7%	13,2%	30,4%
Stora Enso Oyj	0,2%	9,51	24,8%	24,2%	16,6%	34,4%
Iberdrola International Bv	0,6%	9,30	11,4%	23,2%	40,6%	24,8%

Indicateur de durabilité du portefeuille

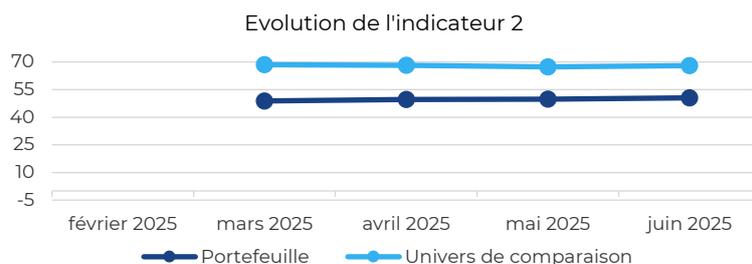
	Portefeuille	Engagement minimum
Pourcentage d'investissement durable	61,6%	40,0%

Au sens du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : <https://cdn.lfde.com/upload/partner/sfdr-methodologie-investissement-durable.pdf>

Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Trajectoire Net Zero	60,9%	40,1%
Taux de couverture	100,0%	100,0%



Indicateur 2 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Impact biodiversité (BIA-GBSTM)	50,5	68,1
Taux de couverture	76,4%	55,6%



Méthodologie de l'indicateur 1

Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure
Trajectoire Net Zero	Part des entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.	%

Source(s) : CDP_TEMP

Méthodologie de l'indicateur 2

Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure
Impact biodiversité (BIA-GBSTM)	GBS : Global Biodiversity Score - estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité, en prenant en compte son activité historique, lié à l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, la pollution et le changement climatique. Plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important.	MSA.ppb*/Md€ investi

Source(s) : CDC_BIO

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : www.lfde.com/fr/investissement-responsable/pour-aller-plus-loin/. Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par le compartiment ou l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

Objectif extra-financier du portefeuille

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :

- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).
 - La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).
 - La transition économique et Energétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).
 - Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.
- Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et Ethifinance Ratings). La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

Cette analyse quantitative est complétée par une analyse qualitative de la gouvernance des émetteurs. LFDE a mis en œuvre une méthodologie propriétaire d'analyse qualitative de la gouvernance à l'origine d'une note de gouvernance attribuée aux émetteurs. Cette note complète le score quantitatif de "Gouvernance Responsable" attribuée par le modèle GREaT. Cette analyse s'appuie sur l'expérience de LFDE et a pour objectif d'identifier les émetteurs où la bonne gouvernance et l'excellence managériale impulsent des initiatives sociales et environnementales créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un émetteur, qui est exprimée :

- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 - 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.
- Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importantes. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.

Glossaire

Lexique des conditions financières

Swing pricing	Mécanisme par lequel la valeur liquidative est ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si la variation de passif est positive (respectivement négative) de manière à réduire, pour les porteurs présents dans le fonds, le coût de réaménagement de portefeuille lié aux mouvements de passif.
----------------------	---

Lexique des indicateurs de risque

Volatilité	Mesure de l'amplitude des variations du cours d'une action, d'un marché ou d'un fonds. Elle est calculée sur une période donnée et permet ainsi d'apprécier la régularité des performances d'une action, d'un marché ou d'un fonds.
Ratio de Sharpe	Indicateur de la rentabilité (marginale) obtenue par unité de risque pris. Si le ratio est négatif : moins de rentabilité que le référentiel. Si le ratio est compris entre 0 et 1 : surperformance avec une prise de risque « trop élevée ». Si le ratio est supérieur à 1 : une surperformance qui ne se fait pas au prix d'un risque « trop élevé ».
Bêta	Indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.
Ratio d'information	Indicateur synthétique de l'efficacité du couple rendement/risque. Un indicateur élevé signifie que le fonds dépasse régulièrement son indice de référence.
Tracking error	Indicateur permettant de comparer la volatilité du fonds face à celle de son indice de référence. Plus la « tracking error » est élevée, plus le fonds à une performance moyenne éloignée de son indice de référence.
Max. drawdown	Le « max drawdown » (perte successive maximale) mesure la plus forte baisse dans la valeur d'un portefeuille.
Recouvrement (en jours ouvrés)	Délai de recouvrement, qui correspond au temps nécessaire au portefeuille pour revenir à son plus haut niveau (avant le « max drawdown »).
Sensibilité	Variation de la valeur d'un actif lorsqu'une autre donnée varie dans le même temps. Par exemple, la sensibilité taux d'une obligation correspond à la variation de son prix engendrée par une hausse ou une baisse des taux d'intérêts d'un point de base (0,01%).

Lexique de l'analyse financière

VE/CA	Ratio de valorisation d'entreprise : valeur de l'entreprise/CA (chiffre d'affaires).
PER	Ratio de valorisation d'entreprise : Price Earning Ratio = capitalisation boursière/résultat net.
Consommation discrétionnaire	Par opposition à la consommation de base, elle représente l'ensemble des biens et services considérés comme non essentiels.
Consommation de base	Par opposition à la consommation discrétionnaire, elle représente des biens et services considérés comme essentiels.
Services de communication	Ce secteur regroupe les gérants de réseaux de télécommunication et prestataires de services de communication et de transmission de données.
Pays émergents	On parle de pays émergent pour parler de pays dont la situation économique est en voie de développement. Cette croissance est calculée selon le PIB, les nouvelles entreprises et infrastructures ainsi que le niveau et la qualité de vie des habitants.
Matières premières	Ressource naturelle utilisée dans la production de produits semi-finis ou finis, ou comme source d'énergie.

Lexique de l'analyse crédit

Obligation « investment grade »	Une obligation est dite « investment grade », c'est-à-dire si sa notation financière par les agences de notation financière est supérieure à BB+.
Obligation « high yield »	Une obligation est dite « high yield », c'est-à-dire à haut rendement, si sa notation financière par les agences de notation financière est inférieure à BBB-.
Duration	Durée de vie moyenne de ses flux financiers pondérée par leur valeur actualisée. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus la duration est élevée, plus le risque est grand.
Yield to worst	Rendement le plus mauvais que peut obtenir une obligation, sans que l'émetteur n'aille jusqu'au défaut de paiement.
Rendement (tous call exercés)	Rendement d'une obligation intégrant dans le calcul les dates de « call » éventuelles intégrés à l'obligation. Ces dates de « call » correspondent à des échéances intermédiaires qui donnent la possibilité de rembourser l'emprunt avant sa date de maturité finale.

Pour plus d'information

La Sicav a été créée le 8 octobre 2013 pour une durée indéterminée. Le compartiment a été lancé le 8 novembre 2013.

Ce document, à caractère commercial est avant tout un rapport mensuel sur la gestion et les risques du compartiment, par ailleurs, il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du compartiment.

Pour plus d'information sur les caractéristiques et les frais de ce compartiment, nous vous invitons à lire les documents réglementaires (prospectus disponible en anglais et en français et DIC dans les langues officielles de votre pays) disponible gratuitement sur notre site internet www.lfde.com.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels sont informés qu'ils peuvent obtenir un résumé de leurs droits dans la langue officielle de leur pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion www.lfde.com ou directement via le lien ci-dessous :
<https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf>

Information relative au taux de précompte mobilier : pour les parts de distribution, taxation à 30 % des dividendes versés. Pour les parts de capitalisation des fonds investissant plus de 10 % de leur actif net en titres de créances, taxation à 30 % des revenus provenant directement ou indirectement du rendement des titres de créances.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels peuvent également déposer une réclamation selon la procédure prévue par la société de gestion. Ces informations sont disponibles dans la langue officielle du pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion www.lfde.com ou directement via le lien ci-dessous :
<https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf>

Enfin, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de mettre fin aux accords de commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

